

Section 17, relevé de conclusions de la Session d'automne 2016

La Section 17 s'est réunie les 21, 22 et 23 novembre 2016. Un membre était absent, excusé.

Ordre du jour

1. Échanges.....	1
Échanges avec Michel Marcelin et Patrick Boumier (Section 17 précédente).....	1
Échanges avec Pascale Delécluse et Martin Giard (INSU).....	1
2. Éléments de préparation du travail de la Section 17	2
Conflits d'intérêts	2
Critères de la Section 17.....	2
Définition d'un dossier modèle	2
Site de la Section	3
Audition des DR.....	3
PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche).....	3
3. Examens divers.....	3
4. Évaluations	4
Évaluations à mi-vague.....	4
Évaluations à mi-vague suite à demande de réexamen.....	4
5. Examen des médailles	4
6. Examen des demandes de promotions	4
Examen des demandes de promotions CR (CR2→ CR1).....	4
Examen des demandes de promotions DR (CR2→ CR1).....	4

1. Échanges

Échanges avec Michel Marcelin et Patrick Boumier (Section 17 précédente)

Michel Marcelin et Patrick Boumier, respectivement président et secrétaire scientifique de la Section précédente, ont présenté différents messages, sur la base d'un texte détaillé nourri de leur expérience, et ont répondu aux nombreuses questions.

La Section les a remerciés pour leur travail et pour leurs conseils.

Échanges avec Pascale Delécluse et Martin Giard (INSU)

Pascale Delécluse et Martin Giard, respectivement DS et DSA de l'INSU, ont présenté trois principaux messages à la Section :

- évaluer, via les nombreux indicateurs reçus, les évolutions thématiques de la discipline.
- inclure dans les analyses et évaluations toutes les missions de la recherche telle qu'elle se mène en pratique aujourd'hui dans les unités

- respecter la parité de genre et motiver, par tous les moyens, les candidatures féminines quand elles apparaissent en déficit (demande de PEDR par exemple).

Le nombre de chercheurs relevant de la section 17 a été discuté : le rapport d'activité de la Section précédente montre que ce nombre a considérablement baissé au cours des 10 dernières années ; cette baisse apparaît plus prononcée que dans les Sections 18 et 19, malgré la compensation de postes en Section 17 équilibrant la disparition des postes d'astronomes-adjoints CNAP-AA utilisés pour créer des postes de physiciens-adjoints CNAP-SCOA.

Pascale Delécluse a précisé que la politique de l'INSU est d'assurer des flux entrants équilibrés et égaux entre les différentes sections. La baisse en Section 17 est créée par les nombreux départs à la retraite qui ne sont pas compensés par les postes ouverts au concours. Pascale Delécluse a aussi précisé qu'elle ne tenait pas compte de la pression sur les postes, qui est plus que deux fois plus forte en Section 17 par rapport aux autres sections. La Section l'a interrogée sur les messages à faire passer à la communauté AA.

En réponse à ces estimations qui ne sont pas validées par l'INSU car issues de la base ZENTO du CNRS qui présenterait des lacunes, l'INSU va relancer une analyse analogue. Le dossier est à suivre. À ce jour, la baisse significative est confirmée, mais serait analogue à celle de la Section 18.

L'évolution du nombre d'IT dans les laboratoires a également été analysée. L'INSU a été le premier institut à signaler au CNRS les dangers de la disparition de nombreux postes d'IT. Le rôle des IT dans les projets de la discipline a conduit l'INSU à limiter le nombre de postes de chercheurs ouverts (19, contre 25 potentiels) pour préserver les postes IT. Ce choix est annoncé perdurer de nombreuses années et limitera nécessairement le nombre de postes de chercheurs au concours.

Le rôle sociétal de l'astrophysique a été abordé, car il apparaît totalement négligé par les différents programmes de l'ANR et Alliances qui ne tiennent pas compte de l'irrigation des secteurs de la haute technologie par la très forte technicité des grands programmes d'astronomie spatiale et au sol.

Martin Giard a précisé le nombre de postes ouverts aux concours 2017 :

- 4 postes CR2 banalisés et 1 poste CR1 banalisé
- 5 postes DR2

2. Éléments de préparation du travail de la Section 17

Conflits d'intérêts

Sur la base d'un texte préparé par le bureau, la notion de conflit d'intérêts a été définie et amplement débattue.

Critères de la Section 17

Sur la base d'un texte préparé par le bureau, les critères définissant la qualité du travail de recherche en Section 17 ont été discutés et commentés. Un groupe de travail établira le texte définitif qui entrera en vigueur pour les concours 2017 et sera rendu public par différents canaux.

Définition d'un dossier modèle

L'analyse des dossiers examinés révèle de très fortes disparités dans la qualité de présentation. De nombreux dossiers ont une faible densité, avec des informations constitutives trop diluées, ou nécessitent un très haut niveau d'expertise. Notre discipline

étant vaste et comprenant de nombreuses interfaces, nécessairement la majorité des membres de la Section ne sont pas des experts directs de chaque dossier.

Un groupe de travail sera mis en place, pour proposer des conseils et un dossier type, sur le cahier des charges prédéfini :

- un dossier qui mette en valeur les qualités du chercheur
- un dossier structuré comprenant un résumé très court, un développement court des activités récentes pertinentes et du projet, un CV de longueur et format libres
- un dossier type qui se décline pour répondre à la question posée : un dossier de candidature doit mettre l'accent sur le projet, quand un dossier pour une promotion doit insister sur les éléments marquants depuis le dernier changement de carrière et qu'un rapport d'activité concerne les 5 dernières passées principalement.
- un dossier dont la rédaction n'est pas un exercice de style particulier mais obéit à des règles très communes pour un article scientifique : présentation du contexte ; questions posées ; réponses apportées
- un dossier qui répond à la question que se pose la Section : quels éléments motivent un avis favorable, un recrutement, une promotion ?

Chaque chercheur et chaque candidat sera bien sûr libre de suivre ou non les conseils et utiliser le modèle proposé.

Site de la Section

Un groupe de travail est mis en place pour définir et mettre en place le site de la Section.

Audition des DR

La Section a décidé de procéder à l'audition des candidats DR au concours 2017.

PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)

La Section a décidé de traiter les demandes de PEDR.

Rappel de la mesure prise au niveau CNRS : la PEDR est attribuée aux entrants.

3. Examens divers

Le tableau ci-joint récapitule les avis proposés (les régions grisées mentionnent le type d'avis qui ne peut pas être attribué, selon le type d'évaluation).

Évaluation	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très favorable	Favorable	Défavorable	
Titularisation (fin de stage)	5		5		
Confirmation d'affectation des lauréats CR	4		4		
Confirmation d'affectation des lauréats DR	1		1		
Changement de direction d'unité	3	3			
Création de GDR	1	1			
Évaluation d'écoles thématiques	10	7	2	1	1 avis négatif, le projet d'école correspondant en fait à un colloque

4. Évaluations

La section a défini les critères pour étudier les dossiers d'évaluation, ainsi que la tonalité des rapports souhaités : circonstanciés, précis, utiles, respectueux de la diversité des missions de recherche.

Évaluations à mi-vague

33 dossiers des unités de la vague E ont été examinés à mi-vague :

- 31 avis favorables
- 2 avis différés (rapport d'activité non déposé ou complément de rapport demandé).

Évaluations à mi-vague suite à demande de réexamen

Deux dossiers qui n'avaient pas pu être traités en session précédente ont été analysés.

- 2 avis favorables

5. Examen des médailles

La communauté a été sollicitée pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS par deux canaux : un appel via la SF2A, un courrier aux présidents de programme et aux directeurs des unités relevant principalement de la Section 17.

La Section a également décidé qu'elle pouvait elle-même proposer des candidats et surtout des candidates : 1 dossier féminin pour 11 reçus pour le bronze ; situation équilibrée avec 5 dossiers féminins pour 10 reçus pour l'argent. Les prochaines, les sections CNU34 et CNAP-AA seront également sollicitées car les médailles concernent tous les chercheurs et enseignants-chercheurs.

Aucune précision n'étant parvenue de l'INSU, la Section a fait remonter deux noms, un par médaille, un homme et une femme. Nous avons appris après l'examen des médailles qu'Alain Fuchs avait demandé aux Instituts que les Sections remontent deux noms, une femme et un homme, par dossier.

6. Examen des demandes de promotions

Examen des demandes de promotions CR (CR2→ CR1)

Les 5 promotions évaluées ont toutes reçu un avis favorable.

Examen des demandes de promotions DR (CR2→ CR1)

En réunion restreinte aux rangs, la section 17 a examiné les dossiers de promotion :

- Il y avait 33 candidats pour l'accession au grade de DR1 : la section en a classé 8, le nombre de promotions étant alors inconnu mais estimé entre 6 et 8.

Dans le respect des textes, un membre en situation de conflit d'intérêts fort n'a pas participé au jury DR1.

- 11 candidats pour l'accession au grade de DRCE1 : la section en a classé 2 (1 promotion attendue).
- 4 candidatures pour l'accession au grade de DRCE2 : la section a classé un candidat (1 seule possibilité au mieux, mais sans garantie aucune).